



Communauté
métropolitaine
de Montréal

ORDRE DU JOUR AMENDÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Jeudi 27 avril 2023 à 10 h 00
Siège de la Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, 24^e étage
Montréal (Québec) H3A 3L6

Une période de questions est prévue pour le public au début de l'assemblée. Les personnes désirant poser des questions doivent soit se présenter 15 minutes avant le début de l'assemblée ou soit transmettre leur question par courriel à l'adresse : secretariat@cmm.qc.ca, et ce, au plus tard le 25 avril 2023 à 15h00 en plus de confirmer leur présence au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Période de questions des citoyens

Présentations

- Inondations : Suivi de la crue 2023 et réglementation à venir
- Agora métropolitaine 2023
- La Chaise des générations

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2023

3. Direction générale

- 3.1. La Chaise des générations
- 3.2. Octroi d'un contrat - Services d'audiovisuel dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2023

4. Développement économique

- 4.1. Programme de revalorisation des espaces industriels

5. Finances

- 5.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Communauté pour l'exercice 2022

- 5.2. Diffusion du rapport de la présidente sur la situation financière
- 5.3. Liste des contrats déposés en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*

6. Politiques, interventions et développement

- 6.1. Résolution quant à l'importance d'un financement gouvernemental suffisant et prévisible pour le logement social et communautaire

7. Transport

- 7.1. Modification du Programme des immobilisations 2023-2032 et emprunt de la Société de transport de Montréal concernant le réseau du métro
 - Règlement R-214 autorisant un emprunt pour le financement du projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » de la Société de transport de Montréal
 - Règlement R-217 autorisant un emprunt pour le financement du projet « Contrôle de trains ligne Bleue » de la Société de transport de Montréal
- 7.2. Amendements à la Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'à la dérogation temporaire à celle-ci

8. Secrétariat

- 8.1. Nomination à la commission du développement économique, des finances et de l'emploi
- 8.2. Règlement numéro 2023-102 modifiant le Règlement numéro 2004-24 sur le Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière
- 8.3. Règlement numéro 2023-107 modifiant le Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

9. Commentaires / Rapports / Demandes

- 9.1. Président des commissions
- 9.2. Membres du conseil
- 9.3. Directeur général

10. Levée de la séance

Correspondances

Lettre de la firme Bélanger Sauvé Avocats en date du 20 avril 2023 concernant le RCI – Milieu naturels et le RCI - Golf